

La viabilité hivernale chez VINCI Autoroutes : assurer les meilleures conditions de circulation par temps de neige et de verglas

Alors que les premières neiges ont recouvert les montagnes françaises, VINCI Autoroutes a officiellement lancé, ce matin, la saison hivernale 2019 / 2020 à Niort, où était organisée la 17^{ème} édition du challenge interne « Coup de Lame ». A cette occasion, plus de 200 professionnels de la viabilité hivernale ont mis en avant leurs expertises et savoir-faire dans le **cadre d'épreuves techniques et théoriques. Une illustration de leur mobilisation au quotidien** au cours des prochains mois pour permettre aux **conducteurs de circuler sur l'ensemble du réseau VINCI Autoroutes** dans les meilleures conditions, et ce quelles que soient la situation météorologique.

Jusqu'au 31 mars prochain, voire mi-avril selon les régions concernées, ce sont ainsi plus de 2 000 collaborateurs de VINCI Autoroutes, formés à la viabilité hivernale, qui sont prêts à intervenir 24/7 **en cas de neige ou d'alerte neige** tout au long des 4 443 km exploités par le concessionnaire. Leur crédo : anticiper, intervenir et informer.



Anticiper pour limiter l'impact de la neige sur le trafic autoroutier

Chaque année, le mois de novembre marque le déclenchement du dispositif de viabilité hivernale, qui regroupe l'ensemble des moyens humains et matériels mobilisables sur le réseau VINCI Autoroutes en cas d'alerte météorologique hivernale (neige, verglas...). En fonction des régions, comme pour la région Auvergne Rhône Alpes, cette période peut s'étendre de début octobre jusqu'à fin avril.



Plus de 2 000 collaborateurs VINCI Autoroutes sont ainsi prêts à intervenir 7j/7 et 24h/24. Plus de 8 000 heures de formation sont consacrées chaque année à la préparation de la saison hivernale (impact et traitement des phénomènes climatiques et météorologiques sur la chaussée) et à la conduite de plus de 700 engins d'intervention (salage et déneigement) répartis sur le réseau.

VINCI Autoroutes entretient également des liens étroits avec les départements et les régions : dès l'automne, des réunions de préparation sont organisées avec les Conseils Départementaux, les forces de l'ordre, etc. Au-delà de ses propres équipes, VINCI Autoroutes partage également son expertise en viabilité hivernale en formant des agents en charge de différents types d'infrastructures comme le réseau secondaire, les aéroports...

Au cœur de ce dispositif : l'information, pour prévoir toute évolution météorologique. VINCI Autoroutes dispose pour ce faire d'un dispositif complet pour collecter, traiter et diffuser l'information auprès de ses équipes. VINCI Autoroutes a également développé en partenariat avec Météo France des outils d'alerte performants pour prévoir et observer les évolutions.

Intervenir au plus juste pour assurer les meilleures conditions de circulation possible

Grâce à la préparation et à la veille, les équipes opérationnelles sont en mesure d'anticiper tout phénomène neigeux et de verglas au niveau local et peuvent suivre en temps réel les évolutions météo pour mieux coordonner leurs interventions sur le terrain, qu'elles soient préventives ou curatives (salage, épandage de saumure ou raclage de la neige). En cas de neige, les chasse-neige opèrent des rotations régulières pour libérer à minima une voie de circulation. Chaque engin est capable de traiter une voie sur 35 km en 1 heure, mais il suffit d'un seul véhicule en travers des voies, comme un poids lourd en difficulté notamment, pour bloquer durablement les opérations de déneigement.



En tant que délégataire de service public, VINCI Autoroutes est en contact permanent avec les autorités préfectorales, en charge de coordonner les Plans Intempéries, conçus pour coordonner les actions en cas **d'événement neigeux très impactant**. Ces plans ont en effet pour objectif de faciliter la gestion du trafic et les opérations de déneigement. Déclenchés par les autorités préfectorales, ces plans prévoient notamment :

- la **coordination entre les différents acteurs (forces de l'ordre, préfetures, gestionnaires de voiries, protection civile...)** ;
- les mesures de gestion de trafic (stationnement temporaire obligatoire des poids lourds, fermetures d'échangeurs d'autoroute, déviations et itinéraires bis, etc.).

Lors d'épisodes neigeux majeurs, sur décision préfectorale, **les poids lourds peuvent faire l'objet de mesures provisoires d'interdiction de circulation ou de stationnement obligatoire**, en amont ou en aval de la zone concernée, afin de permettre l'intervention des engins de déneigement et le rétablissement des conditions de circulation pour l'ensemble des véhicules. Dans ce cas, des zones de stationnement obligatoires sont prédéfinies dans les plans intempéries.

Informer et accompagner les conducteurs tout au long de leur trajet



VINCI Autoroutes dispose de multiples canaux de communication pour informer en temps réel tous les conducteurs, notamment lors **d'un événement météorologique** important ayant des conséquences sur les conditions de circulation sur son réseau :

- plus de 1 110 **panneaux lumineux à messages variables**, disposés en entrée et sur **l'ensemble de son réseau autoroutier**, permettent de diffuser conseils, consignes et alertes ;
- **Radio VINCI Autoroutes** (107.7) diffuse l'information trafic toutes les 15 minutes et interrompt ses programmes pour relayer tout événement ayant un impact sur la circulation, et ce moins de 4 minutes après son identification. En tant que membre du Waze Broadcast Programme, Radio VINCI Autoroutes permet également à ses **auditeurs d'être alertés des événements** survenant sur le réseau secondaire ;
- le **service client de VINCI Autoroutes** (3605),
- le **site internet** et le compte **Twitter** de VINCI Autoroutes ([@VINCIAutoroutes](https://twitter.com/VINCIAutoroutes)) ainsi que les 13 fils trafic dédiés aux principaux axes du réseau :



Les conducteurs sont ainsi tenus informés régulièrement de **l'évolution de l'état** de la circulation, notamment en **cas d'événement majeur**. Une assistance et un ravitaillement peuvent également être déclenchés en cas de blocage durable du réseau, en partenariat avec la Croix Rouge et les Associations Départementales de Protection Civile **avec lesquelles VINCI Autoroutes entretient d'étroites relations**. Ces associations sont habilitées à intervenir en toute sécurité sur l'autoroute pour **porter assistance ou distribuer de l'eau ainsi qu'une collation d'appoint**, que ce soit aux conducteurs bloqués ou aux conducteurs de poids lourds qui seraient **maintenus à l'arrêt** par décision préfectorale.

Quelques conseils pratiques aux voyageurs

Le dispositif de viabilité hivernale ne peut être pleinement efficace que si **les conducteurs de véhicules légers comme de poids lourds prennent conscience des spécificités de la conduite en hiver** et adoptent quatre principes fondamentaux dans leur comportement au volant : **l'anticipation, l'équipement adapté du véhicule**, la prudence et le respect du code de la route.

Quelques bons réflexes sont autant de facteurs déterminants pour maintenir fluidité et sécurité pour tous :

- **Bien préparer son déplacement**, en se renseignant sur les conditions de circulation et en équipant son véhicule : utilisation de pneus hiver, présence à bord de tous les équipements utiles en cas de difficultés (couverture chaude, nourriture et eau en quantité suffisante, etc.) et ce, même pour de courts trajets ;
- **Adapter sa conduite à la météo** : respect des interdistances, anticipation des freinages, modération de la vitesse, etc. ;
- **Respecter les consignes de sécurité diffusées** : privilégier par exemple la circulation sur une seule voie si la situation météorologique se dégrade.

Les conducteurs ne doivent par ailleurs en aucun cas dépasser les engins de salage ou de déneigement lorsque ces derniers sont en action (gyrophare bleu allumé) : un seul véhicule en travers peut bloquer durablement la circulation. **C'est d'ailleurs une infraction au Code de la route, comme le souligne l'Article R414-17 dudit Code** : « *Le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule. Le fait de contrevenir au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Toute personne coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus.* »

Le dispositif hivernal de VINCI Autoroutes en chiffres

- ⇒ 4 443 km d'autoroutes en service gérées par 12 directions régionales
- ⇒ 2 000 collaborateurs de VINCI Autoroutes, experts de la viabilité hivernale prêts à intervenir 7jours/7 et 24h/24
- ⇒ Plus de 7 800 h de formations dédiées au dispositif hivernal dispensées en amont à ces équipes
- ⇒ Près de 700 engins **d'intervention (salage et déneigement)**
- ⇒ Près de 3 000 caméras pour assurer une surveillance du réseau en temps réel
- ⇒ Plus de 270 stations météo
- ⇒ Plus de 1 200 panneaux lumineux (à messages variables) disposés aux entrées et sur autoroutes
- ⇒ **Des bornes d'appel d'urgence tous les 2 km maximum.**

CONTACTS PRESSE :

Samuel Beauchef : 06 12 47 58 91

Nathan Juillerat : 06 28 02 10 12

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services - 266 aires de repos - 320 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)